



21 décembre 2020

(20-9208)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉMIRATS ARABES UNIS – MESURES CONCERNANT LE COMMERCE
DES MARCHANDISES ET DES SERVICES ET LES ASPECTS DES
DROITS DE PROPRIÉTÉ QUI TOUCHENT AU COMMERCE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE SPÉCIAL

La communication ci-après, datée du 18 décembre 2020 et adressée au Président de l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée conformément à l'article 12:9 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends (Mémorandum d'accord).

Dans sa communication à l'ORD du 30 septembre 2019 (WT/DS526/4), le Groupe spécial a indiqué qu'il prévoyait de remettre son rapport final aux parties pour le second semestre de 2020. Toutefois, il ne pourra pas remettre son rapport final aux parties dans ce délai, en raison de la complexité du différend, du volume considérable d'éléments de preuve et des perturbations causées à ses travaux par la pandémie de COVID-19.

Le Groupe spécial compte désormais remettre son rapport final aux parties au premier trimestre de 2021.

Le rapport ne pourra être rendu public qu'une fois distribué aux Membres dans les trois langues de travail de l'OMC. La date de distribution dépend de la finalisation de la traduction et le Groupe spécial n'est pas en mesure de donner une date estimative de distribution pour le moment.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer la présente lettre à l'ORD.
